



# CDPCA

## Collectif Des Plaisanciers Cap d'Agde

Cap d'Agde le 09 juin 2024

Monsieur le Maire,

C'est avec une grande satisfaction que nous vous adressons nos plus sincères félicitations pour votre récente élection à la tête de la ville d'Agde.

Votre élection intervient dans des circonstances particulières, suite à la mise en détention de votre prédécesseur. Cette situation, représente une opportunité pour les plaisanciers de retrouver sous votre tutelle, une gouvernance exemplaire de la gestion de nos ports.

Ce moment marque donc un nouveau départ, et nous sommes convaincus que votre engagement et votre dévouement apporteront un souffle nouveau à la gestion de nos ports.

Le rapport de la CRDC sur la gestion 2017/2022 SODEAL publié septembre 2023, révèle :

- Des prises illégales d'intérêts
- Des opérations susceptibles de constituer des abus de biens sociaux
- Un manque total de contrôle du délégant et des actionnaires
- Une dégradation importante de l'infrastructure publique

Malgré ce rapport accablant, votre prédécesseur n'a pris aucune mesure vis-à-vis de la Direction de la SEM qui continue malgré ce sérieux avertissement à engager 2 millions d'Euros HT pour la réhabilitation des quais qui ne sont pas à sa charge dans le contrat de service public, ce qui constitue une faute grave de plus.

Pour les raisons relatées ci-dessus, nous vous demandons au nom des plaisanciers que nous représentons, la dénonciation du contrat de service public accordé à la Sodeal en 2021 par application de l'article 45 du contrat et le dépôt d'une plainte contre ses dirigeants.

Revenir à une gestion en régie municipale est semble-t-il le souhait d'un grand nombre de plaisanciers.

Votre expérience et votre sens aigu des responsabilités seront des atouts précieux pour restaurer la confiance des plaisanciers qui sont le poumon de la station du Cap d'Agde.

Avec toute notre considération,

**Evelyne Portier**  
Présidente